

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 884

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de réformer le droit minier par ordonnances n'est pas souhaitable. Le Parlement doit pouvoir débattre de cette question au sein d'un projet de loi ad hoc.